



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service des poursuites et faillites  
**Office des poursuites et faillites du district d'Hérens**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Betreibungs- und Konkurswesen  
**Betreibungs- und Konkursamt des Bezirkes Hérens**

## **Vente immobilière**

District d'Hérens

L'office des poursuites et faillites du district d'Hérens vendra en unique enchère et au plus offrant, **le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, à 15h30**, à la salle du Café de la Place à Vex, le bien immobilier suivant, décrit comme suit au cadastre de la Commune de Vex:

- Parcelle PPE n° 10189, quote-part de 28/1000<sup>ème</sup> sur immeuble de base n° 28, avec droit exclusif sur

a) au rez-de-chaussée inférieur : magasin no 89 et dépôt no 91

b) au sous-sol : caves nos 20 et 21

NB : Il s'agit d'un bar inexploité sis à Rue des Collons 1, 1988 Les Collons

### **Estimation selon rapport d'expertise : CHF 190'000.00**

Vente requise sur délégation de l'Office des faillites du district de Sion. Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Publication selon les art. 257 à 259 LP.

Paiement du prix de vente : 10% du prix d'adjudication exclusivement en espèces en mains du préposé, le solde dans les trente jours avec intérêt à 5% (compensation admise pour le créancier hypothécaire). Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'identité valable et, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce.

Remarque complémentaire :

Le mobilier et les accessoires garnissant les locaux ne sont pas compris dans le prix d'adjudication et seront réalisés séparément.

**Office des poursuites et faillites  
du district d'Hérens**

Philippe Rapalli, préposé

